



BULLETIN D'INSCRIPTION

(AUCUNE RESERVATION NE SERA PRISE LE MATIN MÊME)

Les emplacements sont attribués strictement dans l'ordre de réception des bulletins de réservation. Les véhicules devront être enlevés avant 8h et garés sur les parkings réservés à cet effet. Tout objet invendu devra être repris par son propriétaire. Une benne est mise à votre disposition sur le parking et nous vous remercions d'y déposer les invendus que vous ne reprendrez pas.

DEBUT DES INSCRIPTIONS : 11 juin – 8h30

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 18 septembre - 17h

Nom Prénom

Tél. E-mail N°

Rue.....Localité.....

Nombre de mètres (obligatoirement par 2 mètres linéaires pour 14,00 €) :

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du TRESOR PUBLIC pour la somme de €

Par respect de la réglementation actuelle, vous devez impérativement joindre à ce bulletin :

Photocopie recto-verso de votre C.N.I ou permis de conduire + une liste condensée des objets que vous désirez exposer, accompagnée d'une attestation sur l'honneur que ces objets sont votre propriété, qu'ils sont usagés et qu'ils n'ont pas été achetés en vue de leur revente.

La vente de toutes les armes est strictement interdite.

La Loi nous obligeant à fournir ces renseignements à toute demande des services administratifs locaux, l'absence de ces éléments entraîne la nullité de la réservation. Vous n'avez droit qu'à deux seules brocantes par an.

Les organisateurs rappellent qu'ils se réservent :

- Le droit de refuser toute personne ne respectant pas le règlement
- L'exclusivité de la vente des boissons, alimentation, confiserie...
- Le droit d'expulser tout exposant installant un véhicule sur son emplacement, alors que le stationnement y est interdit.

Vous en remerciant,

DATE et SIGNATURE